



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr

# FCO

## CROPSAV

### Section animale

### Mardi 2 février 2016





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

- Rappels concernant la maladie
- Historique
- Problématique des mouvements

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# La fièvre catarrhale ovine

- Maladie virale
- Strictement vectorielle
- Espèces touchées: ruminants
- 24 sérotypes connus
- Pas de protection croisée

**Ce n'est pas une zoonose: la FCO ne touche pas l'homme**

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# La fièvre catarrhale ovine: impacts potentiels

- Santé publique: aucun impact
- Fort impact commercial:
  - Direct:
    - Mortalité
    - Baisse de production
    - Avortements
    - Complications
  - Indirect:
    - Restriction de mouvement
    - Export

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# La fièvre catarrhale ovine: historique

- 2006: première crise de la FCO

Evolution du nombre de foyers en France			
	2006	2007	2008
BTV-8	30 foyers/4 dpts	21000 / 64	27000 / 86
BTV-1	Aucun	9	4934 / 19

*Sources: EU-BTNET et données nationales / La dépêche vétérinaire N° 1020*



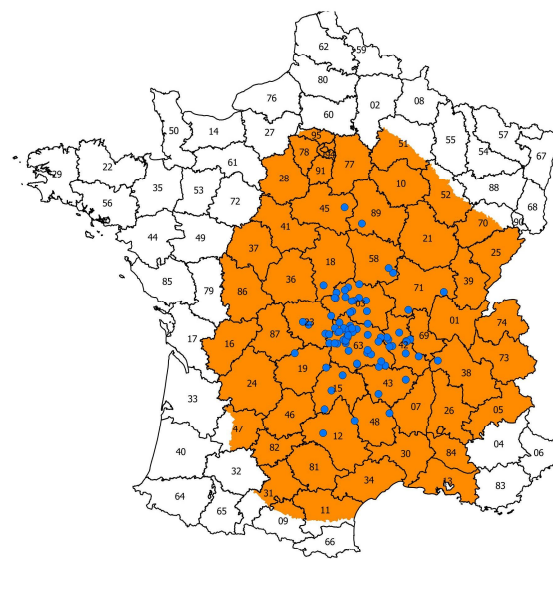


MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# La fièvre catarrhale ovine: Réapparition de la maladie en 2015

- 11 septembre 2015: détection d'un premier foyer dans l'Allier
- Au 29/01/2016:
  - 160 foyers
  - 107 APDI levés à ce jour

Situation au 29/12/2015



agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr



# La fièvre catarrhale ovine: principe du zonage

La détection d'un foyer entraîne la mise en place d'un zonage:

- Foyer: lieu (exploitation) où a été mis en évidence la présence d'un ou plusieurs animaux infectés
- Périmètre interdit: zone de 20 km autour du foyer
- Zone de protection: zone de 100 km autour du foyer (incluant le PI)
- Zone de surveillance: 50 km au-delà de la ZP

Compte tenu de la situation, PI, ZP et ZS ont été fusionnés en Zone Réglementée (ZR)



## Impact du zonage FCO sur les mouvements d'animaux

- En provenance de ZI: aucune limitation
- En provenance de la ZR:
  - Animaux destinés à l'abattage:
    - Pas de signe clinique
    - Moyens de transport désinsectisés après chaque déchargement
    - Bergeries et bouvieries d'abattoir désinsectisées régulièrement
    - Transport direct jusqu'à l'abattoir
    - Abattage dans les 24H00





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

## Impact du zonage FCO sur les mouvements d'animaux

- En provenance de la ZR:
  - Animaux destinés à l'élevage ou à l'engraissement:
    - Circulation libre au sein de la ZR
    - Circulation de ZR vers ZI: Diapo suivante

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Impact du zonage FCO sur les mouvements d'animaux

## Cas général

Valablement vaccinés

OU

Détenus en **ZSI** durant la **PSI** pendant au moins 14 jours ET dépistage PCR au moins 14 jours après le début de cette période avec résultat négatif au plus tôt 7 jours avant départ (pour les petits ruminants, sondage possible)

OU

Détenus en **ZSI** durant la **PSI** pendant au moins 28 jours ET test sérologique contre tous les types de FCO au moins 28 jours après le début de cette période avec résultat négatif au plus tôt 7 jours avant départ (pour les petits ruminants, sondage possible)

(**ZSI**: zone saisonnièrement indemne

**PSI**: période saisonnièrement indemne)

OU

**Au départ de ZR**: 14 jours de protection anti-vectorielle ET dépistage PCR (négatif) au plus tôt 7 jours avant le mouvement

ET

**Arrivée en ZI**: information de la DD(CS)PP, désinsectisation immédiate, confinement pendant 14 jours puis dépistage PCR. Cette disposition s'applique aux veaux non vaccinés car trop jeunes qui accompagnent leurs mères.

Dans tous les cas: moyens de transport désinsectisés avant sortie de la ZR

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Impact du zonage FCO sur les mouvements d'animaux

## Cas des mouvements de transhumance des petits ruminants

Par dérogation:

- Absence de signes cliniques
- Désinsectisation des moyens de transport avant chargement
- Transport direct
- Au départ de ZR: préalablement au mouvement, 14 jours de protection anti-vectorielle ET dépistage PCR par sondage avec résultat négatif au plus tôt 7 jours avant la date du mouvement
- A l'arrivée en ZI: désinsectisation immédiate ET dépistage PCR au bout de 14 jours avec résultat négatif

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

## Impact du zonage FCO sur les mouvements d'animaux Enjeux en PACA: la transhumance

		ZR vers ZI	ZI vers ZR
HIVERNAGE	PR	6100	14000
	BV	400	
	<b>TOTAL</b>	<b>6500</b>	<b>14000</b>
ESTIVE	PR	64000	44700
	BV	450	900
	<b>TOTAL</b>	<b>64450</b>	<b>45600</b>

Cas particulier de la transhumance transfrontalière: 2600 bovins du Piémont (Italie) transhument dans le 06.

Le Piémont est une région d'élevage importante (environ 500 000 bovins).





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Merci de votre attention

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

